Résolution sur les réfugiés d'Irak

2007/2519(RSP) - 15/02/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen adopté par 74 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, une résolution sur les réfugiés d'Irak.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution rappelle que l'ONU estime à 1,8 million le nombre d'irakiens déplacés en Irak et à près de 2 millions celui des Irakiens qui ont fui leur pays. Chaque mois, 50.000 personnes tentent de quitter l'Irak. Or, les pays voisins ont restreint l'accès des réfugiés demandeurs d'asile, ce qui en a contraint beaucoup à rentrer en Irak ou à rester bloqués à la frontière.

Dans ce contexte, le Parlement demande instamment aux pays limitrophes de l'Irak d'accomplir leur obligation légale d'admettre immédiatement les réfugiés, notamment ceux amassés à leurs frontières et appartenant à des minorités particulièrement visées, comme les apatrides palestiniens ou les minorités ethniques ou religieuses.

La résolution accueille favorablement le récent appel du HCR à mobiliser un soutien international supplémentaire afin de financer son œuvre au bénéfice tant des Irakiens déplacés dans leur propre pays ou exilés dans les États voisins que des réfugiés étrangers en Irak. La Commission et les États membres sont appelés à soutenir les efforts du HCR tendant à une protection minimale contre la rétention et le refoulement et à une dépénalisation de l'entrée illégale sur le territoire, ainsi qu'à fournir en Irak et hors d'Irak l'accès à l'enseignement, un logement approprié, des soins de santé de base et autres services fondamentaux.

Saluant la tenue prochaine à Genève, le 17 avril 2007, d'une conférence internationale pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et déplacés en Irak et dans les pays voisins, les députés invitent le Conseil et la Commission à participer à cette conférence, avec les autorités dans la région et la communauté internationale, et à lui fournir un soutien financier adéquat.

En signe de partage international de la charge, les États membres et la communauté internationale, sont appelés à contribuer à la réinstallation des réfugiés et apatrides d'Irak, y compris des réfugiés palestiniens présents dans la région.

Les députés invitent enfin le gouvernement irakien, les autorités régionales et locales, les autorités religieuses, ainsi que les forces de la coalition multinationale en Irak, à prendre des mesures immédiates afin d'améliorer la sécurité pour tous les réfugiés et déplacés internes en Irak et de mettre un terme aux pratiques discriminatoires.